



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions
de l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés

Télécopieur de soumission :
1-877-558-2349

Courriel de soumission :
soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique
acceptable pour les réponses aux
demande de soumissions. Les
soumissions soumises par courrier
électronique directement à l'autorité
contractante ou à toute autre adresse
électronique ne seront pas acceptées.

La taille des fichiers est limitée à 15
mégaoctets par message dans le
système de courriel de l'Agence Parcs
Canada (APC). Les courriels contenant
des liens vers les documents de
soumissions ne seront pas acceptés.

**MODIFICATION 001
À UNE DEMANDE
DE PROPOSITION**

Le document référencé est révisé
par la présente ; sauf indication
contraire, tous les autres termes et
conditions restent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés
Québec, QC

Titre : Service d'entretien ménager au poste d'accueil de Saint-Fidèle, au Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire et au quai de Baie-Sainte-Catherine – Saguenay St.Laurent	
N° de l'invitation : 5P300-22-0239/A	Date : Le 24 janvier 2023
N° de référence du client : S.O.	
N° de référence de SEAG : PW-23-01020097	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : Le 31 janvier 2023	Fuseau horaire : HNE
---	---------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Marie-Michelle Mazerolle-Losier	
N° de téléphone : 782-377-1839	N° de télécopieur : S.O.
Courriel : marie-michelle.mazerolle-losier@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Agence Parcs Canada 2820, boulevard Malcom-Fraser, et 141 route 138 et 151 route 138 Saint-Fidèle, QC G5A 2J1 Baie-Sainte-Catherine, QC G0T 1A0	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P300-22-0239/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Marie-Michelle Mazerolle-Losier

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Service d'entretien ménager au poste d'accueil de Saint-Fidèle, au Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire et au quai de Baie-Sainte-Catherine – Saguenay St.Laurent

Modification 001

Cette modification a pour but de :

A. Répondre aux questions posées lors de la visite du site optionnelle qui a eu lieu le 12 janvier 2023

A. Réponses aux questions posées lors de la visite du site optionnelle du 12 janvier 2023

Quai de Baie-Sainte-Catherine

Est-ce que c'est Parcs Canada qui avise le fournisseur si le contrat est reconduit pour les années d'option après la première année du contrat ?

Réponse : Oui (voir clause 6.4.2 en page 14 de la demande de proposition).

Est-ce qu'il y aura du compost cette année à Baie-Sainte-Catherine (est-ce que l'entrepreneur devra sortir un bac de compost) ?

Réponse : Non, pas pour l'instant. La municipalité de Baie-Sainte-Catherine n'a pas encore fourni d'informations à Parcs Canada à cet effet.

Est-ce qu'il y a une seule conciergerie au quai de Baie-Sainte-Catherine pour tout le matériel ?

Réponse : Oui, il y en a une seule qui sera verrouillée pour la prochaine saison et accessible uniquement pour l'Entrepreneur de services d'entretien ménager et les employés de Parcs Canada. Il n'y a pas d'espace de conciergerie dans les salles de bain.

Est-ce normal qu'il n'y ait pas d'eau présentement dans les toilettes ?

Réponse : Oui, c'est normal, car l'alimentation en eau est coupée pour l'hiver. Lors de l'ouverture du bâtiment en mai, il est parfois possible que l'alimentation en eau ne soit pas rétablie selon les conditions de gel. Le cas échéant, un arrangement est fait avec le fournisseur (voir la clause 3.1.2 de l'énoncé des travaux aux pages 23 et 24 de la demande de proposition).

Comme il semble être écrit dans le contrat que le début est le 1^{er} mai, est-ce que l'Entrepreneur peut commencer à travailler à cette date ?

Réponse : D'un point de vue administratif, la période de service du contrat est du 1^{er} mai au 30 novembre, pour chacune des trois années prévues au contrat (voir clause 6.4.1 à la page 14 de la demande de proposition). Ces dates incluent les démarches administratives avec Parcs Canada, comme la rencontre de démarrage en début de saison, le prêt des clés, etc. Toutefois, les travaux de grand ménage pourront débuter à la mi-mai pour le quai de Baie-Sainte-Catherine et à la mi-juin pour le poste d'accueil de Saint-Fidèle et le Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire (voir clause 3.1.2 de l'énoncé des travaux à la page 24 de la demande de proposition).

Qu'y-a-t-il habituellement comme mobilier dans la salle principale du quai de Baie-Sainte-Catherine ?

Réponse : Il y a des bancs, un comptoir et un écran de télévision.

Est-ce que les deux tapis près des portes d'entrée du bâtiment restent là à l'année et comment faut-il les entretenir ?

Réponse : Oui, les tapis sont là pendant toute la période d'ouverture de mai à octobre. L'entretien exigé est de les nettoyer avec une balayeuse et de les secouer.

Est-ce que les poubelles extérieures restent en place toute l'année ?

Réponse : Oui, les îlots multi-matières (déchets et recyclage) demeurent sur place en tout temps.

N° de l'invitation :
5P300-22-0239/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Marie-Michelle Mazerolle-Losier

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Service d'entretien ménager au poste d'accueil de Saint-Fidèle, au Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire et au quai de Baie-Sainte-Catherine – Saguenay St.Laurent

Est-ce que les locataires au quai de Baie-Sainte-Catherine ont leurs propres équipements de nettoyage ?

Réponse : Oui, les locataires ont leurs propres équipements. Les deux locaux loués au quai de Baie-Sainte-Catherine sont exclus du contrat d'entretien ménager avec Parcs Canada.

Est-ce qu'un aspirateur est fourni par Parcs Canada étant donné que des tâches précisent qu'on doit passer la balayeuse ?

Réponse : Non, l'Entrepreneur se doit de fournir le matériel nécessaire à la réalisation des tâches attendues. Aucun aspirateur ne sera fourni par Parcs Canada.

Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire

Quel est le nombre de visiteurs par année sur le site ?

Réponse : Entre 8 000 et 10 000 visiteurs par année.

Y-a-t-il de l'éclairage de nuit sur la passerelle ?

Réponse : Non, il n'y a aucun éclairage sur le site pendant la nuit.

Est-ce seulement le personnel de Parcs Canada qui a accès à l'étage supérieur de la maison du gardien ?

Réponse : Oui, seuls les employés de Parcs Canada ont accès à l'étage de la maison du gardien où se situent les bureaux. Pendant la période d'opérations, la porte menant à l'étage est verrouillée en tout temps pour éviter que des visiteurs aient accès à cette partie de la maison. C'est pourquoi l'entretien ménager de cet étage peut être fait pendant les heures d'ouverture (voir clause 3.1.3 de l'énoncé des travaux à la page 24 de la demande de proposition).

Quel est le nombre de membres du personnel en permanence dans la maison du gardien ?

Réponse : Selon leurs tâches de la journée, il peut y avoir 3 ou 4 personnes dans la maison du gardien (ex. : chef d'équipe, guide-interprète, observateur scientifique).

Est-ce que les deux belvédères et la maison situés en bas du site font l'objet du contrat d'entretien ménager ?

Réponse : Non, les lieux à entretenir pour le présent contrat sont la maison du gardien, la guérite, le belvédère d'observation situé sur le plateau supérieur du site (entre la guérite et la maison du gardien) et les stationnements (voir clause 3.1.1 de l'énoncé des travaux à la page 23 de la demande de proposition). Les autres installations sur le site seront sous la charge du personnel de Parcs Canada.

Y a-t-il un accès intérieur entre le rez-de-chaussée de la maison du gardien et le sous-sol où se trouve la conciergerie ?

Réponse : Non, l'accès entre le rez-de-chaussée et le sous-sol se fait par l'extérieur seulement.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'éclairage de nuit sur le site et que les tâches d'entretien ménager doivent se faire après les heures d'ouverture, il y a-t-il un enjeu de sécurité pour le personnel d'entretien ?

Réponse : Compte tenu que le contrat vise la période opérationnelle de juin à octobre, les heures d'ensoleillement sont encore bien élevées pour cette période de l'année. Aussi, les tâches d'entretien peuvent être faites avant 10 h ou après 17 h, ce qui laisse suffisamment de temps pour venir sur le site pendant la période de lumière naturelle. Enfin, certaines tâches peuvent également être faites pendant les heures d'ouverture, comme l'entretien de l'étage supérieur de la maison du gardien ainsi que les tâches extérieures (voir clause 3.1.3 de l'énoncé des travaux à la page 24 du document).

N° de l'invitation :
5P300-22-0239/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Marie-Michelle Mazerolle-Losier

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Service d'entretien ménager au poste d'accueil de Saint-Fidèle, au Centre
d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire et au quai de Baie-Sainte-Catherine –
Saguenay St.Laurent

Est-ce qu'il y a une barrière qui empêche les visiteurs d'entrer sur le site en dehors des heures d'ouverture ?

Réponse : Non, aucune barrière ne ferme l'entrée du site. Le personnel de l'Entrepreneur doit donc rester poli et courtois en tout temps, s'il croise des visiteurs sur le site en dehors des heures d'ouverture. Et surtout, les portes des bâtiments doivent être verrouillées en tout temps en dehors des heures d'ouverture afin que les visiteurs n'aient pas accès aux bâtiments. « L'Entrepreneur ne doit pas laisser entrer personne, autre que le personnel autorisé, dans les immeubles, en dehors des heures d'ouverture. » (clause 2.5 alinéa 3 de l'énoncé des travaux, à la page 23 de la demande de proposition).

Poste d'accueil Saint-Fidèle (lieu non accessible pour la visite du 12 janvier 2023)

Quels sont les lieux à entretenir au poste d'accueil de Saint-Fidèle ?

Réponse : Seul le bâtiment principal fait partie du contrat. Ce bâtiment de 107,2 m³ comprend une aire d'accueil et d'exposition, un bureau pour le personnel de Parcs Canada ainsi que deux salles de toilettes (avec quelques éviers et toilettes chacune). Voici quelques photos de l'intérieur du bâtiment principal :

Poste d'accueil de Saint-Fidèle - Aire d'accueil



N° de l'invitation :
5P300-22-0239/A

N° de référence du client :
S.O.

N° de la modification :
001

Titre :
Service d'entretien ménager au poste d'accueil de Saint-Fidèle, au Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire et au quai de Baie-Sainte-Catherine – Saguenay St.Laurent

Autorité contractante :
Marie-Michelle Mazerolle-Losier

Poste d'accueil de Saint-Fidèle – Aire d'exposition



Poste d'accueil de Saint-Fidèle – Bureau du personnel



N° de l'invitation :
5P300-22-0239/A

N° de référence du client :
S.O.

N° de la modification :
001

Titre :
Service d'entretien ménager au poste d'accueil de Saint-Fidèle, au Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire et au quai de Baie-Sainte-Catherine – Saguenay St.Laurent

Autorité contractante :
Marie-Michelle Mazerolle-Losier

Poste d'accueil de Saint-Fidèle – Salle de toilettes des femmes



Poste d'accueil de Saint-Fidèle – Salle de toilettes des hommes



N° de l'invitation :
5P300-22-0239/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Marie-Michelle Mazerolle-Losier

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Service d'entretien ménager au poste d'accueil de Saint-Fidèle, au Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire et au quai de Baie-Sainte-Catherine – Saguenay St.Laurent

Généralités

Est-ce que la cote de fiabilité doit être refaite si un employé de l'Entrepreneur l'a déjà obtenue l'année précédente ?

Réponse : « Le personnel de l'Entrepreneur [...] qui doivent avoir accès à un ou plusieurs sites de travail sans escorte [...] doivent TOUS détenir et maintenir une COTE DE FIABILITÉ valide [...]. » (voir clause 6.1.1 à la page 13 de la demande de proposition) À la suite de l'octroi du contrat, l'Entrepreneur doit donc faire compléter les formulaires de sécurité à tous ses employés afin que la Direction de la sécurité de l'Agence Parcs Canada accorde une cote de fiabilité aux nouveaux employés ou confirme la validité de la cote obtenue les années précédentes par les anciens employés.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS NE CHANGENT PAS